

## Confirmation de participation

Nous confirmons par la présente que

## Jérémy Poehler

en qualité d'**organe de contrôle indépendant** a participé à la formation de certification des installations photovoltaïques et a effectué le contrôle des connaissances le **08.10.2024 15:26:36**.

Jérémy Poehler remplit ainsi les conditions requises pour réaliser les certifications des installations PV d'une puissance inférieure à 100 kW conformément à l'OGOM art. 2 al. 2bis<sup>1</sup>.

Ce certificat est valable pendant 12 mois à compter de la date du contrôle des connaissances.

Frick, 08.10.2024

Andrea Miksch

Responsable Garanties d'origine & Programmes

d'encouragement

Pronovo SA

Gerald Schreiber

Expert Garanties d'origine & Programmes

d'encouragement

Pronovo SA